

Séance ordinaire du 10 octobre 2018



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2018, À 17 HEURES 30, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. Kaven Mathieu
Irlande / M. Jean-François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme France Laroche
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également cette séance.

CM-2018-10-8244 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
 - 3.1 - Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - DEMANDE DE RENCONTRE
- 6 - CORRESPONDANCE
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 7.1 - Appui à Saint-Julien - Tornade
 - 7.2 - Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
 - 7.3 - Transport Adapté
 - 7.4 - MTQ - Moratoire - Démantèlement piste cyclable secteur sud
 - 7.5 - Chargée de projets
 - 7.6 - Dossier Carrières-sablières

- 7.7 - Projet de règlement Cannabis pour les municipalités
- 7.8 - Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)
- 7.9 - Nomination - Conseil des aînés
- 7.10 - Entente de partenariat dans le cadre du projet ARTERRE
- 7.11 - Soirée d'information et d'échanges sur l'avenir des églises et des bâtiments du patrimoine religieux

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificats de conformité, Ville de Thetford Mines

8.1.1.1 - Règlement 685 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.2 - Règlement 686 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.3 - Règlement 687 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.4 - Règlement 689 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.5 - Règlement 694 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.6 - Règlement 690 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.7 - Règlement 692 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.8 - Règlement 695 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.9 - Règlement 691 - Ville de Thetford Mines

8.1.1.10 - Règlement 693 - Ville de Thetford Mines

8.1.2 - Certificat de conformité - Paroisse de Disraeli

8.1.2.1 - Règlement 410-2018 - Paroisse de Disraeli

8.1.3 - Certificats de conformité - Kinnear's Mills

8.1.3.1 - Règlement 490 - Kinnear's Mills

8.1.3.2 - Règlement 491, Kinnear's Mills

8.1.4 - Certificat de conformité - Saint-Joseph-de-Coleraine

8.1.4.1 - Règlement 635-2018 - Saint-Joseph-de-Coleraine

8.2 - Convocation du comité consultatif agricole (CCA)

8.2.1 - Demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus

8.2.2 - Mise à jour du règlement de contrôle intérimaire (RCI numéro 88) relatif aux élevages porcins

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Comité environnement

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 - Projets – Fonds de développement des territoires – FDT

10.1.1 - Aménagement d'un coin lecture à la bibliothèque de l'Avenir - Adstock

10.1.2 - Éclairage de scène à Holy Trinity - Irlande

10.2 - Fonctionnement - Comité de développement agroalimentaire des Appalaches

10.3 - Nomination – Table sectorielle Éducation

10.4 - Nomination – Table sectorielle – Groupes de femmes

10.5 - Nomination – Table sectorielle – Jeunes

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Demande d'aide financière du musée minéralogique et minier

11.2 - Coordonnateur incendie

11.3 - Mont Adstock

11.4 - Visite - Ottawa

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

CM-2018-10-8245

3.1 - Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12

septembre 2018

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018.

Adopté

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 - DEMANDE DE RENCONTRE

En huis clos à la présente séance, Cobaric et GROBEC ont fait une présentation sur leur organisme respectif.

MTQ 21 novembre 2018.

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

CM-2018-10-8246 7.1 - Appui à Saint-Julien - Tornade

PLAN SPÉCIAL POUR LA RÉCUPÉRATION DES BOIS ENDOMMAGÉS ET POUR LA REMISE EN PRODUCTION DES SUPERFICIES TOUCHÉES, SUITE AU PASSAGE D'UNE TORNADE À ST-JULIEN, LE 29 AOÛT 2018

ATTENDU QUE le passage d'une tornade dans la municipalité de St-Julien a occasionné de lourds dommages à des propriétés forestières qui sont situées à cet endroit;

ATTENDU QUE l'évaluation préliminaire des dégâts démontre que plusieurs centaines d'hectares de forêt ont été touchés;

ATTENDU QUE les opérations de récupération des bois seront difficiles et coûteuses puisque les arbres sont en majorité cassés ou renversés;

ATTENDU QUE l'Agence ne dispose pas des budgets nécessaires pour le financement des travaux de récupération des peuplements forestiers endommagés;

ATTENDU QUE des superficies affectées par la tornade devront faire l'objet de travaux de remise en production par le reboisement pour qu'elles redeviennent rapidement productives;

ATTENDU QUE des milliers de mètres cubes de bois risquent de ne plus être récupérables, à court terme, pour les usines de transformation de la région;

ATTENDU QUE le caractère exceptionnel de cette situation mérite une action toute aussi exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement, d'appuyer la démarche de l'Agence des forêts privées de la Chaudière qui demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de mettre en place, suite au passage d'une tornade à St-Julien, le 29 août dernier, un Plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées.

Adoptée

CM-2018-10-8247 7.2 - Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a annoncé qu'une aide financière allait être disponible pour la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal;

Considérant que l'un des objectifs est de susciter la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Considérant que les organismes admissibles sont les organismes municipaux dont les équipements, les infrastructures, les services ou les activités ne sont pas mis en commun;

Considérant que le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

Considérant que le projet de recensement et d'évaluation des ressources matérielles en en sécurité incendie du secteur sud nous apparaît comme étant un projet qui cadre dans la vision de ce programme;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement :

Que la MRC des Appalaches dépose l'appel de projets pour l'étude d'opportunité en sécurité incendie pour le secteur Sud de la MRC des Appalaches, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Que la MRC des Appalaches désigne le coordonnateur en sécurité incendie comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet d'étude d'opportunité.

Adoptée

7.3 - Transport Adapté

L'organisme Transport adapté souhaite rencontrer les membres de l'exécutif de la MRC des Appalaches puisque toutes les municipalités sont membres afin de discuter du fonctionnement et des changements à être apportés.

La date retenue pour la rencontre est le 16 octobre à 15h45 à la MRC.

CM-2018-10-8248 7.4 - MTQ - Moratoire - Démantèlement piste cyclable secteur sud

Attendu que le ministère des transports aurait l'intention d'établir un moratoire concernant le démantèlement de la voie ferrée dans la MRC des Appalaches;

Attendu qu'en 2014 la MRC des Appalaches a statué que sur notre territoire il y a deux réalités différentes;

Attendu que pour le secteur allant de Black Lake à Sacré-Coeur-de-Jésus les élus de la MRC souhaitent le retour du train;

Attendu que pour le secteur sud, la réalité suite à l'effondrement de la route 112 nous laisse croire que le retour de train sera impossible;

Attendu que suite à cette réalité, en 2014 les élus de la MRC des Appalaches ont appuyé la démarche entreprise par les municipalités de Beulac-Garthby, Ville de Disraeli, Paroisse de Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine en autorisant l'usage à des fins récréotouristiques de certains tronçons de la voie ferrée qui leur permettra de se raccorder au projet réseau cyclable de la MRC du Haut-St-François;

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement;

d'appuyer les municipalités de Beulac-Garthby, Ville de Disraeli, Paroisse de Disraeli et Saint-Joseph-de-Coleraine dans leur demande au ministère des transports afin d'autoriser le démantèlement de la voie ferrée pour le secteur sud de la MRC des

Appalaches en tenant compte de sa particularité.

Adoptée

CM-2018-10-8249 7.5 - Chargée de projets

Attendu l'ouverture de poste à titre de chargé de projets;

Attendu que suite à la réception des curriculum vitae, l'entrevue et la recommandation par les membres du comité administratif de la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement d'embaucher Mme Marie-Claude Caouette à titre de chargée de projets pour un poste régulier, temps plein conformément à la convention collective en vigueur à la MRC des Appalaches et que la date d'entrée en vigueur soit le 29 octobre 2018.

Adoptée

7.6 - Dossier Carrières-sablères

La directrice générale mentionne qu'après validation il n'y a pas lieu de modifier le règlement actuel sur les redevances pour les carrières-sablères de la MRC des Appalaches puisque celui-ci fait déjà état de la possibilité d'utiliser des méthodes de contrôles telles que les drones, les caméras etc.

7.7 - Projet de règlement Cannabis pour les municipalités

La directrice générale mentionne que le projet de règlement est en analyse à la S.Q.

Il est probable que le libellé soit intégré à même le règlement de nuisance.

Dès que nous recevrons leurs commentaires, ce document sera transféré dans toutes les municipalités pour approbation.

CM-2018-10-8250 7.8 - Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)

Attendu la mesure 11 du PAGIEPS du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour poursuivre les Alliances pour la solidarité;

Attendu que cette mesure vise à mettre en place une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux;

Attendu que le Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS) sera confié aux régions afin de favoriser la mobilisation et la concertation locale et régionale ainsi que le soutien aux projets;

Attendu que la TREMCA est l'organisme de concertation de la Chaudière-Appalaches, et agit à ce titre comme comité régional de sélection dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Attendu que lors de la rencontre de la TREMCA du 14 juin 2018 il a été convenu de reconnaître la MRC des Appalaches comme organisme mandataire et fiduciaire du Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS);

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement que :

la MRC des Appalaches accepte d'être l'organisme mandataire et fiduciaire du Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS).

et que le préfet de la MRC, M. Paul Vachon soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Alliance pour la solidarité.

Adoptée

CM-2018-10-8251 7.9 - Nomination - Conseil des aînés

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer M. André Mercier, conseiller municipal de St-Adrien-d'Irlande, comme représentant de la MRC des Appalaches au sein du *conseil des aînés*.

Adoptée

CM-2018-10-8252 7.10 - Entente de partenariat dans le cadre du projet ARTERRE

Considérant que le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches » a été accepté par le comité de sélection des projets du *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)* le 6 mars 2018;

Considérant que ce projet permettra d'offrir le service provincial L'ARTERRE sur l'ensemble du territoire des dix (10) MRC/Ville de la Chaudière-Appalaches;

Considérant que la MRC de L'Islet est l'organisme porteur du projet;

Considérant qu'une entente de partenariat doit être établie entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches;

Considérant que cette entente de partenariat précise les engagements entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet «Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches »;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement que :

le conseil de la MRC des Appalaches accepte de défrayer sa part du coût du projet (20 % du coût total du projet, divisé par 9 MRC) qui n'est pas financée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soit 13 008,74\$ pour les 3 ans de l'entente.

le conseil de la MRC des Appalaches autorise le préfet, M. Paul Vachon, à signer l'entente de partenariat entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches ».

Adoptée

7.11 - Soirée d'information et d'échanges sur l'avenir des églises et des bâtiments du patrimoine religieux

La rencontre aura lieu le 30 octobre 2018.

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificats de conformité, Ville de Thetford Mines

CM-2018-10-8253 8.1.1.1 - Règlement 685 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 685 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement sur les P.I.I.A. numéro 212. Le règlement n° 685 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8254 8.1.1.2 - Règlement 686 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 686 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 686 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8255 8.1.1.3 - Règlement 687 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 687 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 687 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8256 8.1.1.4 - Règlement 689 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n°689 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 689 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8257 8.1.1.5 - Règlement 694 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n°694 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 694 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8258 8.1.1.6 - Règlement 690 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n°690 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n°690 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8259 8.1.1.7 - Règlement 692 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 692 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n°692 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8260 8.1.1.8 - Règlement 695 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 695 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n°695 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8261 8.1.1.9 - Règlement 691 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 691 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 691 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8262 8.1.1.10 - Règlement 693 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n°693 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 693 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

8.1.2 - Certificat de conformité - Paroisse de Disraeli

CM-2018-10-8263 8.1.2.1 - Règlement 410-2018 - Paroisse de Disraeli

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 410-2018 amendant le règlement de zonage numéro 369-2011 de la municipalité de la Paroisse de Disraeli. Le règlement n° 410-2018 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

8.1.3 - Certificats de conformité - Kinnear's Mills

CM-2018-10-8264 8.1.3.1 - Règlement 490 - Kinnear's Mills

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 490 de la municipalité de Kinnear's Mills amendant le plan d'urbanisme numéro 268. Le règlement n° 490 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

CM-2018-10-8265 8.1.3.2 - Règlement 491, Kinnear's Mills

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 491 de la municipalité de Kinnear's Mills amendant le règlement de zonage numéro 264. Le règlement n°491 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

8.1.4 - Certificat de conformité - Saint-Joseph-de-Coleraine

CM-2018-10-8266 8.1.4.1 - Règlement 635-2018 - Saint-Joseph-de-Coleraine

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 635-2018 sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine. Le règlement n° 635-2018 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adoptée

8.2 - Convocation du comité consultatif agricole (CCA)

CM-2018-10-8267 8.2.1 - Demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus

Attendu que la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus, par sa résolution numéro 2018-10-3505 entend soumettre à la CPTAQ une demande d'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 5 500 mètres carrés située sur le lot 4 544 648 du Cadastre du Québec ;

Attendu que cette demande vise à régulariser une situation existante depuis 33 ans ;

Attendu qu'il est de la politique de la MRC de demander une recommandation du comité consultatif agricole (CCA) sur les demandes d'exclusions de la zone agricole ;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La directrice générale ou l'aménagiste principal convoquera une réunion du CCA afin de faire une recommandation sur la demande d'exclusion présentée par la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus.

Adoptée

CM-2018-10-8268 8.2.2 - Mise à jour du règlement de contrôle intérimaire (RCI numéro 88) relatif aux élevages porcins

Attendu que le *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux distances séparatrices prioritaires et aux superficies maximales des aires d'élevage applicables aux productions porcines sur gestion liquide de fumiers*, règlement 88, est en vigueur

depuis le 25 janvier 2006 ;

Attendu que ce règlement comprend des superficies maximales des aires d'élevages destinées aux nouvelles unités d'élevage porcin sur gestion liquide des fumiers ;

Attendu que ces superficies maximales ont été définies avant l'élaboration du nouveau "Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs" du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage du Canada ;

Attendu que la "Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal" qui régit les codes de bonnes pratiques, a été adoptée par l'Assemblée Nationale en décembre 2015 ;

Attendu que la "Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux" du MAPAQ exige, depuis la fin de l'année 2014, que les éleveurs de porcs adoptent les codes de bonnes pratiques en vigueur ou soient en voie de le faire ;

Attendu que tous les producteurs doivent se conformer aux exigences du programme Bien-être animal (BEA) ;

Attendu que pour respecter ces nouvelles exigences, les producteurs de porcs devront, au cours des prochaines années, rénover leurs bâtiments, les agrandir ou en construire de nouveau ;

Attendu que les nouvelles exigences en matière de bien-être animal se traduisent par une augmentation significative des superficies d'élevages ayant pour effet de diminuer le nombre de porcs pouvant être gardés dans les superficies maximales présentement permises par le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 88 ;

Attendu que le conseil de la MRC juge le moment opportun de revoir les normes relatives aux superficies maximales des aires d'élevage applicables aux productions porcines sur gestion liquides des fumiers du RCI numéro 88 ;

Attendu que le conseil de la MRC considère que le comité consultatif agricole constitue l'outil le plus adéquat pour formuler des recommandations sur les modifications à apporter au règlement numéro 88 ;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de demander au Comité consultatif agricole de revoir les dispositions du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux distances séparatrices prioritaires et aux superficies maximales des aires d'élevage applicables aux productions porcines sur gestion liquide des fumiers* en tenant compte des nouvelles exigences relatives au bien-être animal afin de favoriser l'établissement d'exploitations porcines viables dans le respect de l'équilibre du milieu rural existant dans une perspective de cohabitation harmonieuse .

Adoptée

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Comité environnement

Nous suggérons une rencontre du comité d'environnement d'ici le prochain conseil de la MRC.

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 - Projets - Fonds de développement des territoires - FDT

CM-2018-10-8269 10.1.1 - Aménagement d'un coin lecture à la bibliothèque de l'Avenir - Adstock

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock, totalisant 3 000 \$ pour l'aménagement d'un coin lecture à la Bibliothèque de l'Avenir. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 2 100 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches,

d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

CM-2018-10-8270 10.1.2 - Éclairage de scène à Holy Trinity - Irlande

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2018-2019 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Irlande, totalisant 10 700 \$ pour l'éclairage de scène à Holy Trinity. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 490 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2018-2019 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

CM-2018-10-8271 10.2 - Fonctionnement - Comité de développement agroalimentaire des Appalaches

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser un montant de 5500\$ au Comité de développement agroalimentaire des Appalaches pour leur fonctionnement 2019. Que ce montant soit pris à même l'enveloppe du fonds de développement des territoires.

CM-2018-10-8272 10.3 - Nomination - Table sectorielle Éducation

Il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement d'entériner la nomination de M. Robert Rousseau, directeur général du Cégep de Thetford, au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) pour la table sectorielle Éducation.

Adoptée

CM-2018-10-8273 10.4 - Nomination - Table sectorielle - Groupes de femmes

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'entériner la nomination de Mme Jessy Hébert au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) pour la table sectorielle Groupes de femmes.

Adoptée

CM-2018-10-8274 10.5 - Nomination - Table sectorielle - Jeunes

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'entériner la nomination de Mme Guylaine Beaunoyer au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) pour la table sectorielle Jeunes.

Adoptée

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Demande d'aide financière du musée minéralogique et minier

La directrice générale mentionne que cette demande sera analysée lors de la confection du budget 2019.

CM-2018-10-8275 11.2 - Coordonnateur incendie

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que le statut du coordonnateur incendie qui était temps plein soit modifié à temps partiel dans la convention collective et que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer la lettre d'entente à cet effet.

Adoptée

CM-2018-10-8276 11.3 - Mont Adstock

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'appuyer la municipalité d'Adstock dans ses démarches pour faire cheminer les dossiers de développement entourant le Mont Adstock auprès de différentes instances dans le but de consolider le pôle récréotouristique en lien avec l'étude Zins Beauséjour.

Adoptée

11.4 - Visite - Ottawa

Une discussion a lieu concernant la visite à Ottawa du 30 octobre prochain.

12 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 21 novembre 2018.

CM-2018-10-8277 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**MARIE-EVE MERCIER,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**